

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 309 prix en conseil d'administration.

n° 309

Ministère	Date de publication
ACTES DU POUVOIR LOCAL	31 mars 1938
Numéro JO	Date du numéro
n° 496 du 31/03/1938	31 mars 1938

TEXTE INTÉGRAL

Est rendu exécutoire le rôle primitif des patentes spéciales : boutres à voiles et à moteurs (exercice 1938), comprenant quatre vingt dix-neuf articles et à la somme de seize mille quatre-vingts francs (16.080 francs).